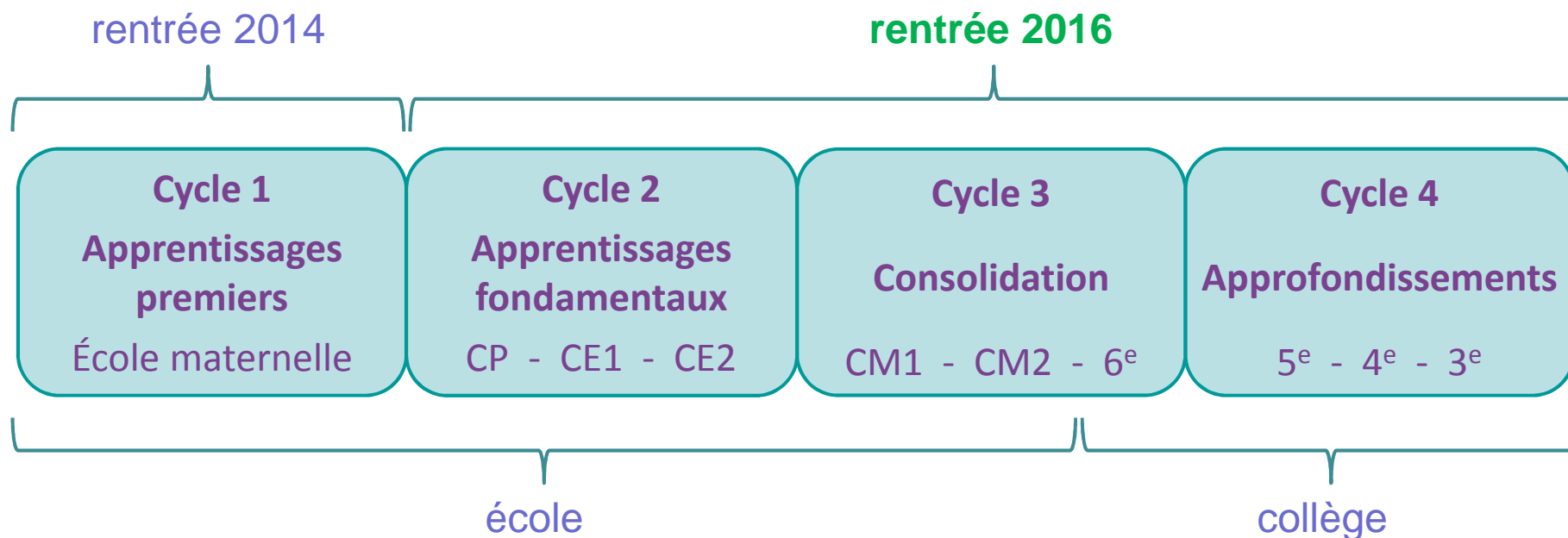


# La réforme



# Les nouveaux cycles



**Tous les niveaux**, du CP à la 3<sup>e</sup>, passent dans les nouveaux cycles à la rentrée 2016.

Le cycle 3 est à cheval sur école et collège : **une collaboration à renforcer** dans le cadre, notamment, du **conseil école-collège**.

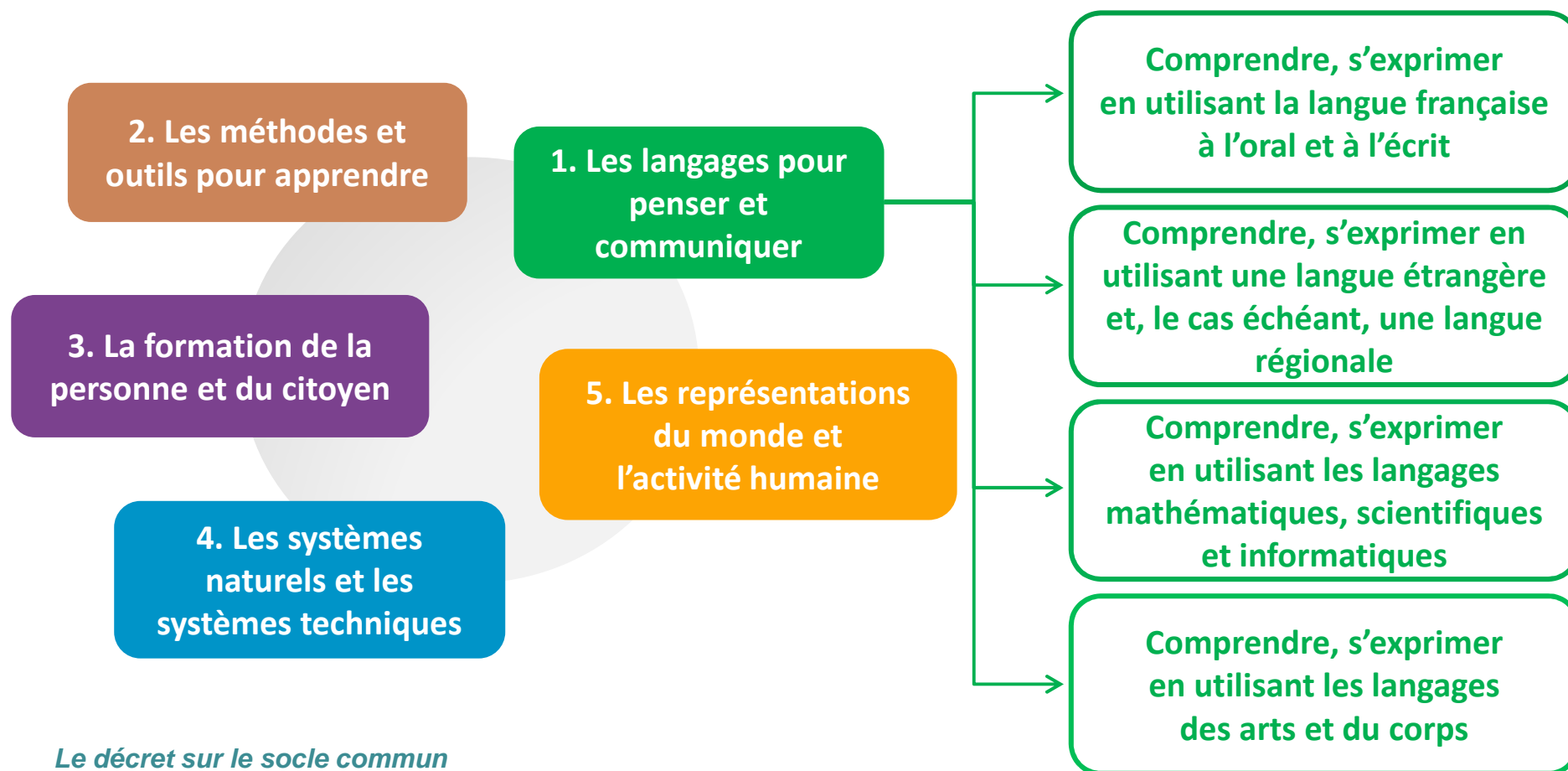
## Le décret sur les cycles



# Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux

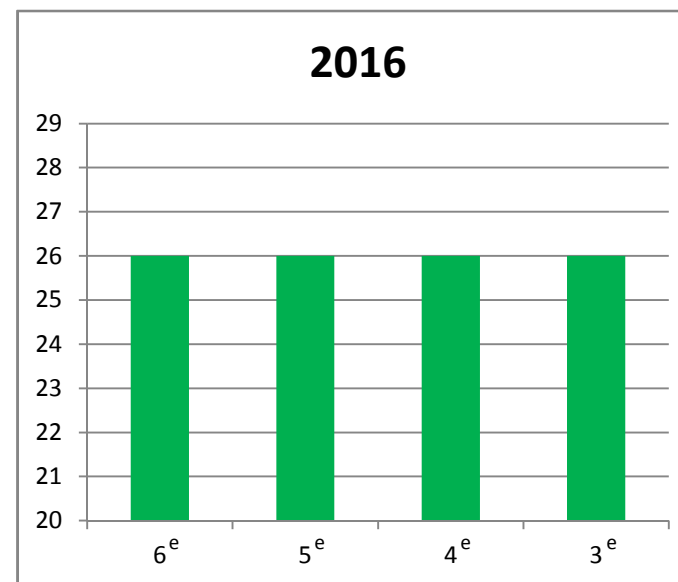
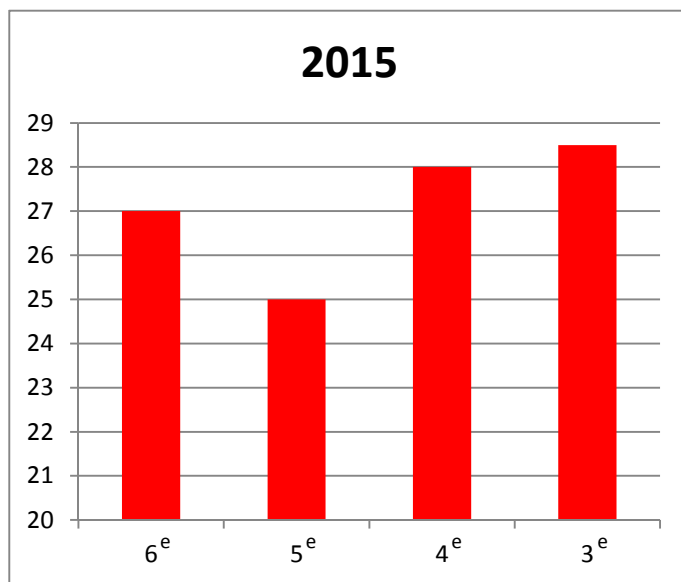


*Le décret sur le socle commun*

# Les nouvelles grilles horaires

## Répartition globale

Une meilleure répartition sur les années :



*Horaires élèves hebdomadaires hors enseignements de complément*

Les élèves de 6<sup>e</sup> ne peuvent avoir plus de 6 h de cours par jour.  
La pause méridienne ne peut durer moins de 1 h 30.

*Le décret sur l'organisation des enseignements    L'arrêté sur l'organisation des enseignements*

*La circulaire sur l'organisation des enseignements*



# Les nouvelles grilles horaires

## Les disciplines

L'établissement peut **moduler** de façon pondérée les horaires en respectant :

- les totaux disciplinaires sur le cycle ;
- les horaires annuels pour les élèves ;

Cas des **sciences expérimentales** et de la **technologie** en 6<sup>e</sup> : chaque établissement choisit la répartition, avec possibilité de maintenir ou installer l'EIST.

La **deuxième langue vivante** est enseignée dès la 5<sup>e</sup>.

Les **arts plastiques** et l'**éducation musicale** peuvent être répartis sur l'année ou semestrialisés.

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Français	4,5	4,5	4,5	4
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5
SVT		1,5	1,5	1,5
Technologie	<b>4</b>	1,5	1,5	1,5
Sciences physiques		1,5	1,5	1,5
LV1	4	3	3	3
LV2		<b>2,5</b>	2,5	2,5
HG-EMC	3	3	3	3,5
Arts Plastiques Éduc <sup>n</sup> musicale	<b>1+1</b>	<b>1+1</b>	<b>1+1</b>	<b>1+1</b>
EPS	4	3	3	3

*L'arrêté sur l'organisation des enseignements*

# Les enseignements complémentaires

## Règles générales

### Enseignements communs

23 h en 6<sup>e</sup>

22 h en 5<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> / 3<sup>e</sup>



### Accompagnement personnalisé

3 h en 6<sup>e</sup>

1 ou 2 h en 5<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> / 3<sup>e</sup>

### Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

3 ou 2 h en 5<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> / 3<sup>e</sup>

### *Enseignements complémentaires*

*3 h hebdomadaires en 6<sup>e</sup> et 4 h hebdomadaires en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>*

*L'arrêté sur l'organisation des enseignements*    *La circulaire sur l'organisation des enseignements*



# Les enseignements complémentaires

## Accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est **généralisé** à tous les niveaux :

- 3 h par semaine en classe de sixième ;
- 1 à 2 h par semaine à chaque niveau du cycle 4.

**Tous les élèves** sont concernés, avec un **même nombre d'heures** pour tous les élèves d'un même niveau de classe.

Il s'agit d'aider chaque élève à **ne plus avoir besoin d'aide** en prenant en compte ses **acquis** d'élève et son **potentiel** propre pour le mettre en action dans un contexte interactif.

L'AP **s'appuie sur la discipline** de l'enseignant, mais est aussi un moment privilégié pour développer des compétences plus transversales, faire prendre conscience aux élèves de la transférabilité de leurs acquis, faire de la méthodologie, du tutorat entre élèves...

*L'arrêté sur l'organisation des enseignements*    *La circulaire sur l'organisation des enseignements*

# Les enseignements complémentaires

## Enseignements pratiques interdisciplinaires

Les EPI se déroulent sur les trois années du cycle 4 et concernent **tous les élèves**, à raison de 2 ou 3 h par semaine (durée identique pour tous les élèves d'un même niveau de classe).

Ils se fondent sur des **démarches de projet interdisciplinaires** conduisant à des **réalisations concrètes** individuelles ou collectives.

Les EPI s'appuient sur les **disciplines** et permettent une prise de conscience, par leur mise en pratique, de la transversalité des compétences du socle commun. Ils aident à donner du sens aux enseignements et à lever les barrières entre les disciplines.

Ils contribuent à la mise en œuvre des **parcours** des élèves (citoyen, Avenir, éducation artistique et culturelle).

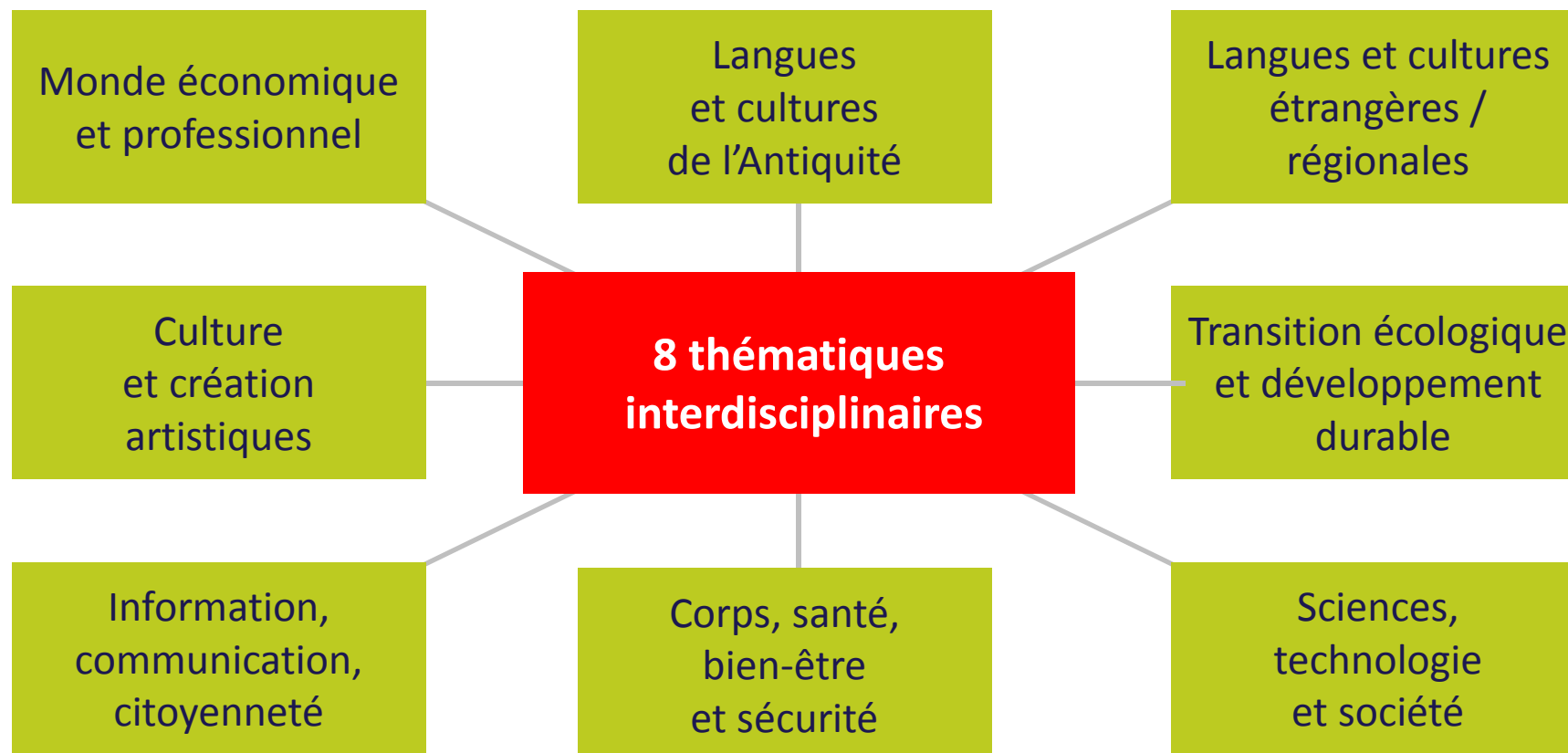
*L'arrêté sur l'organisation des enseignements*    *La circulaire sur l'organisation des enseignements*



# Les enseignements complémentaires

## Enseignements pratiques interdisciplinaires

2/2



Chaque élève devra avoir abordé au moins **6 de ces 8** thématiques sur le cycle 4 : une programmation sur l'ensemble du cycle est nécessaire pour s'en assurer a priori.

*L'arrêté sur l'organisation des enseignements*    *La circulaire sur l'organisation des enseignements*

# Les enseignements de complément

Les élèves qui suivent un EPI « langues et cultures de l'Antiquité » ou « langue et culture régionales » peuvent bénéficier d'un **enseignement de complément** à raison, au maximum, de 1 h hebdomadaire en classe de 5<sup>e</sup> et 2 h hebdomadaires en classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, qui viennent s'ajouter aux 26 h des enseignements obligatoires.

*L'arrêté sur l'organisation des enseignements*      *La circulaire sur l'organisation des enseignements*



# La dotation horaire supplémentaire

